

FICHE D'INSCRIPTION ESPACE JEUNES



ANNÉE
2026-2027



ESPACE JEUNES DE CHÂTILLON-EN-VENDELAIS
COMMUNE DE CHÂTILLON-EN-VENDELAIS
Service Enfance Jeunesse
✉ enfjeune@chatillon-en-vendelais.fr |



1. RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Lieu de naissance 1 :
Nationalité :
Sexe : ☐ M ☐ F
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone du jeune :



2. RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX)

Responsable légal 1

Nom et prénom :
Adresse :
.....
Tél. fixe :/...../...../...../.....
Portable :/...../...../...../.....
Email :@.....
Employeur (nom, adresse, téléphone) :
.....
...../...../...../...../.....
.....
N° allocataire :
☐ CAF ☐ MSA ☐ Autre

Responsable légal 2

Nom et prénom :
Adresse :
.....
Tél. fixe :/...../...../...../.....
Portable :/...../...../...../.....
Email :@.....
Employeur (nom, adresse, téléphone) :
.....
...../...../...../...../.....
.....
N° allocataire :
☐ CAF ☐ MSA ☐ Autre



CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX UTILES CONCERNANT VOTRE ENFANT. IL EST IMPORTANT DE BIEN LA REMPLIR.

VACCINATIONS (À JOINDRE LA COPIE DU CARNET DE SANTÉ)

ENFANT NE AVANT 2018

**3 VACCINS
OBLIGATOIRES :**

DTP

- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite

ENFANT NE A PARTIR DU 01 JANVIER 2018

11 VACCINS OBLIGATOIRES

- DTP (Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite)
- Coqueluche
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rubéole - Oreillons - Rougeole
- Hépatite

3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Votre enfant suit-il un traitement médical ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom et prénom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

- Votre enfant fait-il l'objet d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, un contact est nécessaire avec la directrice du pôle enfance jeunesse afin de lui fournir une copie de ce PAI (obligatoire pour l'accueil)

- Votre L'enfant est-il porteur d'un handicap ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, un contact est nécessaire avec la directrice du pôle enfance jeunesse afin de mettre en place un dossier d'inclusion

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance des encadrants (besoins particuliers, traitements médicaux, précautions à prendre, etc.)

.....

.....

.....

.....



CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX UTILES CONCERNANT
VOTRE ENFANT. IL EST IMPORTANT DE BIEN LA REMPLIR.

VACCINATIONS (À JOINDRE LA COPIE DU CARNET DE SANTÉ)

4- AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

- Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez lequel et précisez les précautions à prendre :

.....
.....

ALLERGIES :

ASTHME ☐ Oui ☐ Non

MÉDICAMENTEUSES ☐ Oui ☐ Non

ALIMENTAIRES ☐ Oui ☐ Non

☐ AUTRES _____

Si oui, indiquez lequel et précisez les précautions à prendre :

.....
.....

Régime alimentaire particulier :

Noms et téléphones des personnes à prévenir en cas d'urgence autre que les responsables légaux :

Nom et prénom :

Tél. fixe :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Numéro d'allocataire CAF :

.....

Je soussigné(e)responsable légal de
....., déclare exacts les renseignements
portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes
mesures d'urgence (examen médical, hospitalisation) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
Je m'engage à régler les frais qui en résulteraient.

SIGNATURE

Fait à, le



AUTORISATIONS PARENTALES GLOBALES

**Merci de lire chaque autorisation.
Autorisation non renouvelée d'une année sur l'autre.**

IDENTITÉ DU JEUNE

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / /

Nom et prénom du responsable légal :

1. AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des sorties éducatives, culturelles, sportives et de loisirs organisées par le Service Enfance Jeunesse de Châtillon-en-Vendelais, dans le cadre de l'Espace Jeunes et/ou de l'accueil de loisirs.

Je serai prévenu(e) à l'avance des sorties nécessitant un déplacement en véhicule (car, minibus, bus, etc.).

☐ **Oui, j'autorise** ☐ **Non, je n'autorise pas**

2. AUTORISATION D'HOSPITALISATION

En cas d'urgence et d'impossibilité de me joindre, j'autorise le ou la responsable du Service Enfance-Jeunesse, ou son/sa représentant(e), à faire pratiquer tous les soins médicaux nécessaires, à faire hospitaliser mon enfant et à faire appel au médecin de garde ou au SAMU si la situation l'exige.

☐ **Oui, j'autorise** ☐ **Non, je n'autorise pas**

3. AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

En cas d'accident ou de maladie nécessitant une intervention urgente, et en l'absence de possibilité de contact, j'autorise l'équipe encadrante à donner accord pour une anesthésie et/ou intervention chirurgicale, selon l'avis médical.

☐ **Oui, j'autorise** ☐ **Non, je n'autorise pas**

4. AUTORISATION DE DÉPART AUTONOME

J'autorise mon enfant à quitter seul l'Espace Jeunes après les activités, aux horaires indiqués par l'équipe d'animation et mentionnés dans le projet pédagogique. J'ai bien compris qu'une fois en dehors de l'espace jeunes, mon enfant n'est plus sous la responsabilité de la commune et du responsable d'animation présent.

☐ **Oui, j'autorise** ☐ **Non, je n'autorise pas**

Si non, personnes autorisées à venir le chercher :

.....

Je certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et des modalités d'accueil de l'Espace Jeunes.

Fait à, le / /

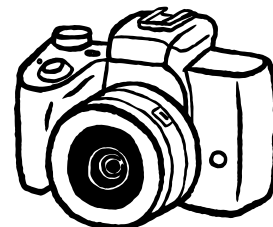
Signature du représentant légal :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION D'IMAGES D'UNE
PERSONNE MINEURE

**Merci de lire chaque autorisation.
Autorisation non renouvelée d'une année sur l'autre.**

Je soussigné(e)responsable légal
de



Autorise à titre gracieux la Commune de Châtillon-en-Vendelais, à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre des activités organisées par le Service Enfance-Jeunesse (Espace Jeunes, Accueil de Loisirs, séjours, sorties, événements).

Cette autorisation comprend la possibilité d'utiliser ces images pour une durée indéterminée, uniquement dans un cadre éducatif, pédagogique ou de communication institutionnelle, à l'exclusion de toute utilisation commerciale ou portant atteinte à la vie privée, la dignité ou la réputation de mon enfant.

Aucune photo d'enfants reconnaissables ne sera diffusée sans cette autorisation écrite.
Les prénoms seuls pourront être mentionnés dans le cadre de productions (affiches, articles, expositions...).

Cadre de diffusion autorisé :

Type de publication	OUI	NON
Expositions à l'intérieur de l'Espace Jeunes	☐	☐
Expositions à l'extérieur (salles communales, événements...)	☐	☐
Publications sur les supports imprimés de l'Espace Jeunes (affiches, journal, flyers)	☐	☐
Publications sur les supports numériques municipaux (site internet, réseaux sociaux de la commune ou du service Enfance-Jeunesse)	☐	☐
Publications sur les outils de communication du Pays de Vitré / partenaires jeunesse	☐	☐

Je certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus

Fait à, le / /

Signature du représentant légal :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)



CHARTRE D'USAGE DE L'ESPACE JEUNES POUR UN LIEU SÛR, OUVERT, CRÉATIF ET RESPONSABLE

1. CE QUE JE M'ENGAGE À FAIRE (JEUNE)

Je m'engage à respecter les personnes : pas d'insulte, pas de moquerie, pas de harcèlement, pas de discrimination.

Je respecte les lieux, le matériel et je range après chaque activité.

Je respecte les horaires, les règles de vie et les consignes de sécurité.

J'utilise mon téléphone de manière raisonnée : pas de photo ni de vidéo sans accord.

Je prévois en cas d'absence à une activité où je suis inscrit(e), sachant qu'une journée reste due si je ne prévois pas sans motif valable.

Je propose des idées, je participe aux décisions et je tiens mes engagements.

Je dis si quelque chose ne va pas et je demande de l'aide si j'en ai besoin.

2. CE QUE JE M'INTERDIS (SOCLE NON NÉGOCIABLE)

Je m'interdis toute forme de violence, de discrimination ou de harcèlement.

Je n'introduis ni ne consomme aucun produit interdit (tabac, alcool, stupéfiants...).

Je ne dégrade pas volontairement le matériel ou les locaux.

Je ne publie aucune image d'une autre personne sans son autorisation.

3. CE QUE L'ÉQUIPE S'ENGAGE À FAIRE

L'équipe d'animation s'engage à accueillir chaque jeune avec respect, bienveillance et écoute.

Elle veille à garantir la sécurité de tous et à créer un cadre positif et convivial.

Elle aide les jeunes à co-construire leurs projets et à prendre des responsabilités.

Elle explique les règles clairement et les applique de manière juste et identique pour chacun.

Elle privilégie toujours le dialogue, la médiation et la réparation avant la sanction.

4. CE QUE LA FAMILLE S'ENGAGE À FAIRE

La famille s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et des informations transmises par le service jeunesse.

Elle informe l'équipe en cas d'absence ou d'empêchement.

Elle soutient les engagements pris par le jeune dans le cadre des activités.

Elle fournit les documents nécessaires à l'inscription (assurance, autorisations, PAI, etc.).

5. ÉCHELLE DES SANCTIONS ÉDUCATIVES

À l'Espace Jeunes, les règles ont pour but de garantir la sécurité, le respect et la convivialité du lieu.

Lorsqu'elles ne sont pas respectées, les animateurs privilégient d'abord le dialogue et la compréhension des faits.

Les sanctions sont progressives et adaptées à la gravité ou à la répétition des comportements :

- Rappel à la règle ou discussion individuelle lorsque le comportement peut être corrigé par la parole.
- Réparation (excuses, rangement, participation à une tâche) lorsque le tort causé peut être compensé.
- Entretien avec le jeune et les parents si les manquements se répètent ou deviennent gênants pour le groupe.
- Exclusion temporaire d'une activité ou d'une journée, en cas de non-respect grave du cadre.
- Exclusion définitive de l'Espace Jeunes en cas de comportement dangereux, violent, discriminatoire ou portant atteinte à autrui.

Chaque sanction vise à faire comprendre, à responsabiliser et à restaurer un climat serein dans le groupe.

Fait à, le / / 20.....

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :

TARIFS ET FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

L'Espace Jeunes de Châtillon-en-Vendelais propose tout au long de l'année des temps d'accueil libre, des activités spécifiques sur place et des sorties.

L'accueil libre avec une inscription annuelle à 1€

Une participation financière est demandée uniquement pour les activités spécifiques sur place et les sorties. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal et sont calculés en fonction du quotient familial CAF ou MSA, du lieu de résidence et du type d'activité proposée.

1. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACTIVITÉS

Accueil libre

L'accueil libre permet aux jeunes de fréquenter l'Espace Jeunes pendant les horaires d'ouverture afin de rencontrer d'autres jeunes, participer à la vie du local, jouer, échanger, se détendre ou construire des projets avec l'équipe d'animation.

Ces temps d'accueil sont gratuits et ne nécessitent aucune participation financière.

Activité spécifique sur place

Certaines animations nécessitent une organisation particulière, du matériel spécifique, des fournitures ou l'intervention d'un partenaire.

Ces activités peuvent être proposées à des horaires fixes.

À titre d'exemple : atelier cuisine, atelier créatif, activité sportive, escape game, grand jeu, animation exceptionnelle ou projet particulier.

Une participation financière peut être demandée afin de contribuer aux frais liés à l'organisation de l'activité.

Activité spécifique Tarif 1 : concerne les sorties dont le coût global est le plus faible.

Activité spécifique Tarif 2 : concerne les sorties dont le coût global est le plus élevé.

Cette participation couvre notamment :

- le matériel nécessaire aux activités spécifiques proposées ;
- les fournitures ;
- les éventuels intervenants ;
- les frais d'organisation.

Lorsque l'ensemble de l'équipe d'animation est mobilisée sur une activité spécifique, l'Espace Jeunes est fermé aux jeunes non inscrits à cette activité pendant toute sa durée.

Sorties

L'Espace Jeunes organise régulièrement des sorties culturelles, sportives ou de loisirs, à la demi-journée comme à la journée.

Afin de proposer une participation financière adaptée aux dépenses réellement engagées, deux niveaux de tarification sont appliqués.

Le niveau de participation est déterminé en fonction du coût global de l'activité, notamment :

- du coût de l'activité ou des droits d'entrée ;
- du coût du transport (car, minibus, transport en commun, etc.) ;
- des éventuels frais de réservation ;
- du matériel spécifique nécessaire ;
- des frais d'organisation.

Sortie – TARIF 1 : concerne les sorties dont le coût global est le plus faible.

Sortie – TARIF 2 : concerne les sorties dont le coût global est le plus élevé.

Le Tarif de participation applicable est indiqué sur chaque programme d'activités lors des inscriptions.

RÈGLES DE TARIFICATION, DE FACTURATION ET D'ACCUEIL DES JEUNES

1. Quotient familial

Les participations financières sont calculées selon le quotient familial CAF ou MSA afin de garantir un accès équitable aux activités proposées.

Les familles doivent fournir une attestation de quotient familial de moins de trois mois.

En l'absence de justificatif, le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué jusqu'à réception du document.

En cas de modification de la situation familiale en cours d'année, un nouveau justificatif pourra être transmis afin de mettre à jour le tarif applicable.

2. Inscriptions

Les activités spécifiques et les sorties sont proposées dans les programmes diffusés aux familles.

Une inscription préalable est obligatoire.

Le nombre de places étant parfois limité, les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception, dans la limite des places disponibles.

Une inscription validée engage la participation du jeune à l'activité concernée.

3. Participation financière

Une participation financière est demandée uniquement pour les activités spécifiques sur place et les sorties.

Le tarif appliqué est déterminé selon :

- le quotient familial de la famille ;
- le lieu de résidence ;
- la catégorie de l'activité (activité spécifique, sortie - tarif 1 ou sortie - tarif 2).

Le tarif applicable est précisé sur chaque programme d'activités.

4. Annulations et absences

Toute absence doit être signalée au Service Enfance-Jeunesse dès que possible.

Toute annulation effectuée moins de 24 heures avant le début de l'activité, ou toute absence non justifiée, pourra entraîner la facturation de l'activité réservée.

En cas de maladie ou de situation exceptionnelle, un justificatif pourra être demandé.

5. Facturation et paiement

Les factures sont établies par la commune sur la base des inscriptions et des présences constatées.

Le règlement s'effectue selon les modalités précisées par la mairie.

Aucun paiement n'est accepté directement auprès de l'équipe d'animation.

Les frais d'inscription de 1€ ajouter directement à votre première facture.

6. Fermeture exceptionnelle de l'Espace Jeunes

Lorsque l'ensemble de l'équipe d'animation est mobilisée pour encadrer une activité spécifique ou une sortie, l'Espace Jeunes est exceptionnellement fermé pendant la durée de cette activité.

Les jeunes non inscrits à l'activité concernée ne peuvent donc pas être accueillis durant cette période.

TARIFS ET FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

L'Espace Jeunes de Châtillon-en-Vendelais propose tout au long de l'année des temps d'accueil libre,
des activités spécifiques sur place et des sorties.

Les frais d'inscription annuels s'élèvent à 1 €

Les tarifs des activités spécifiques et d'inscription sont établis par délibération du Conseil municipal et sont déterminés en fonction du quotient familial de la CAF ou de la MSA, du lieu de résidence et du type d'activité proposée.

1. ACCUEIL LIBRE



L'accueil libre permet aux jeunes de fréquenter l'Espace Jeunes pendant les horaires d'ouverture afin de rencontrer d'autres jeunes, participer à la vie du local, jouer, échanger, se détendre ou construire des projets avec l'équipe d'animation.



Aucune participation financière n'est demandée en dehors des 1 € d'inscription annuelle

2. ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE SUR PLACE



Certaines animations nécessitent une organisation particulière, du matériel spécifique, des fournitures ou l'intervention d'un partenaire.

EXEMPLES D'ACTIVITÉS

Atelier cuisine, atelier créatif, activité sportive, escape game, grand jeu, animation exceptionnelle, projet particulier...

Une participation financière peut être demandée afin de contribuer aux frais liés à l'organisation de l'activité.

Cette participation couvre notamment :

le matériel nécessaire aux activités spécifiques proposées ;
les fournitures ;
les éventuels intervenants ;
les frais d'organisation.

ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE TARIF 1

Concerne les activités dont le coût global est le plus faible.

ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE TARIF 2

Concerne les activités dont le coût global est le plus élevé.

Le niveau de participation applicable est indiqué sur chaque programme d'activités lors des inscriptions.



Lorsque l'ensemble de l'équipe d'animation est mobilisée sur une activité spécifique, l'Espace Jeunes est fermé aux jeunes non inscrits en cette activité pendant toute sa durée.

3. SORTIES



L'Espace Jeunes organise régulièrement des sorties culturelles, sportives ou de loisirs, à la demi-journée comme à la journée.

Afin de proposer une participation financière adaptée aux dépenses réellement engagées, deux niveaux de tarification sont appliqués.

Le niveau de participation est déterminé en fonction du coût global de l'activité, notamment :

- du coût de l'activité ou des droits d'entrée ;
- du coût du transport (car, minibus, transport en commun, etc.) ;
- des éventuels frais de réservation ;
- du matériel spécifique nécessaire ;
- des frais d'organisation.

SORTIE - TARIF 1

Concerne les sorties dont le coût global est le plus faible.

SORTIE - TARIF 2

Concerne les sorties dont le coût global est le plus élevé.

Le niveau de participation applicable est indiqué sur chaque programme d'activités lors des inscriptions.

4. TARIFS DES ACTIVITÉS



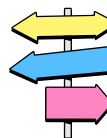
Les participations financières sont calculées selon :



- le quotient familial CAF ou MSA ;



- le lieu de résidence (commune ou hors commune) ;



- le type d'activité proposée.

Le tableau ci-dessous présente les participations financières applicables aux activités spécifiques sur place ainsi qu'aux sorties (Tarif 1 et Tarif 2).

ESPACE JEUNES

TARIFS



ANNÉE
2026-2027



santé
famille
retraite
services

LE TABLEAU DES TARIFS

TRANCHE CAF	QUOTIENT FAMILIAL	Tarif 1 ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE SUR PLACE Commune	Tarif 1 ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE SUR PLACE Hors commune	Tarif 2 ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE SUR PLACE Commune	Tarif 2 ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE SUR PLACE Hors commune	SORTIE - TARIF 1 Commune	SORTIE - TARIF 1 Hors commune	SORTIE - TARIF 2 Commune	SORTIE - TARIF 2 Hors commune
T1	< 601 €	1,00€	1,50€	2,00€	3,00€	5,00€	6,00€	8,00€	9,00€
T2	601 – 900 €	1,50€	2,00€	3,00€	4,00€	6,50€	7,50€	10,00€	11,00€
T3	901 – 1 200 €	2,00€	2,50€	4,00€	5,00€	8,50€	9,50€	12,00€	13,00€
T4	1 201 – 1 600 €	2,50€	3,00€	5,00€	6,00€	10,00€	11,00€	14,00€	15,00€
T5	> 1 600 €	3,00€	3,50€	6,00€	7,00€	12,00€	13,00€	16,00€	17,00€



ÉCHANGER ET COMMUNIQUER AVEC L'ESPACE JEUNES

Pour garantir une information claire et accessible, plusieurs moyens de communication sont mis en place entre l'Espace Jeunes et les familles.



PROGRAMMES ET INFORMATIONS DES VENDREDIS

Les animations proposées le vendredi (hors vacances scolaires) sont programmées d'une période de vacances à l'autre.

Le programme de la période suivante est mis en ligne au retour de chaque vacances scolaires.

Il est disponible :

- sur le site de la mairie de Châtillon-en-Vendelais et intramuros
- envoyé par email aux familles,
- affiché à la mairie,
- affiché à l'Espace Jeunes.
- la page Facebook de la commune



PROGRAMMES DES VACANCES

Pour chaque période de vacances scolaires, un livret complet (programme + inscriptions) est mis à disposition sur les mêmes supports :

- sur le site de la mairie de Châtillon-en-Vendelais,
- envoyé par email aux familles,
- affiché à la mairie,
- affiché à l'Espace Jeunes.
- la page Facebook de la commune

CONTACTS UTILES

Pour toute information générale, le responsable du Pôle Enfance-Jeunesse reste joignable par email :



enfjeune@chatillon-en-vendelais.fr

Pour toute urgence, l'Espace Jeunes est joignable pendant les horaires d'ouverture au :



06 42 79 20 78